

Élections pour le renouvellement du Conseil de fondation paritaire de l'Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel.

Valable d'août 2014 à mars 2015

Votre assureur suisse.

helvetia

Éditorial.



Chère cliente, cher client,

À l'automne 2014, le Conseil de fondation paritaire de l'Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel (ci-après «Helvetia Fondation») devra être renouvelé à l'issue de son deuxième mandat. Les années écoulées ont été intenses et marquées par de nombreux changements.

Nouvel outil Internet pour les élections
Nous avons le plaisir de pouvoir réaliser cette année les élections avec un tout nouvel outil Internet, l'«e-voting», et espérons que le vote sera ainsi plus facile et plus moderne et que le taux de participation sera plus élevé.

L'outil a été développé spécialement pour les élections des Conseils de fondation et a déjà utilisé plusieurs fois avec succès. Vous trouverez en quatrième page un mode d'emploi succinct pour l'utilisation de cet outil.

Composition du Conseil de fondation
L'Helvetia Fondation a enregistré ces dernières années une croissance continue de ses effectifs, notamment en raison de la demande accrue de sécurité concernant les fonds de prévoyance confiés. Près de 12'000 entreprises avec près de 91'600 assurés au total sont aujourd'hui affiliées à l'Helvetia Fondation. Parmi ce vaste cercle d'assurés, quatre représentants des employés et quatre représentants des employeurs sont élus au Conseil de fondation. Comme on le voit, la fonction de membre du Conseil de fondation entraîne une grande responsabilité. L'Helvetia sera également représentée au Conseil de fondation pendant ce nouveau mandat avec deux assesseurs (Donald Desax, Beat Müller, responsable de l'actuariat) afin de pouvoir apporter au Conseil de fondation, à travers une fonction consultative, le savoir-faire de la compagnie d'assurance.

Madame Mirjam Brucker, présidente du Conseil de fondation paritaire de l'Helvetia Fondation collective en exercice, livre en page suivante un aperçu des défis qui se posent actuellement à la prévoyance professionnelle et décrit brièvement le déroulement du scrutin.

Je remercie ici une fois encore tous les membres du Conseil de fondation pour leur grand engagement pendant ce mandat intense, et je souhaite aux nouveaux candidats comme à ceux qui se représentent bonne chance pour les élections 2014. Je me réjouis de la collaboration qui sera sans nul doute positive avec le nouveau Conseil de fondation pour le troisième mandat de 2015 à 2020.

Helvetia Assurances

Thomas Klaiber-Maag
Directeur administratif
Helvetia Fondation collective

Bâle, août 2014

Aperçu du troisième mandat.



Le deuxième mandat du Conseil de fondation paritaire touche à sa fin. Les années passées ont été très intenses. Dès le début du nouveau mandat, le Parlement a adopté la réforme structurelle, ce qui a entraîné de nombreux changements dans la prévoyance professionnelle. Le renforcement de la surveillance et les exigences accrues en matière de transparence dans le 2e pilier ne sont que deux points parmi beaucoup d'autres. Que nous réserve l'avenir? Qu'est-ce qui attend le nouveau Conseil de fondation pendant le prochain mandat?

La prévoyance vieillesse suisse se trouve actuellement face à des défis importants. Le rendement des placements est faible, l'espérance de vie augmente de manière généralisée et la relève nécessaire – surtout pour le financement des rentes de vieillesse AVS – fait défaut. En outre, dans le 2e pilier, une redistribution depuis les assurés actifs vers les rentiers est de plus en plus fréquente, ce qui transforme de plus en plus le système de capitalisation, qui a fait ses preuves, en un système par répartition. Il est incontestable que la prévoyance vieillesse actuelle doit être repensée de fond en comble. L'objectif doit être de sécuriser les rentes et de garantir le financement durable des 1er et 2e piliers. Le projet du Conseil fédéral pour la réforme de la prévoyance vieillesse contient de possibles pistes de solutions.

L'Helvetia Fondation collective s'efforce depuis toujours de garantir une prévoyance professionnelle fiable, en s'appuyant sur l'Helvetia, compagnie privée d'assurance vie.

La gestion d'une caisse de pension est une chose complexe, pas seulement pour le Conseil de fondation. Les risques doivent être identifiés à temps pour qu'il soit possible de prendre les mesures nécessaires. La multiplication actuelle des réglementations ne facilite pas les choses. Il est donc important que les membres du Conseil de fondation bénéficient d'une formation complète pour pouvoir commencer leur activité le plus tôt possible. Cela permettra de mettre en place et de garantir une collaboration professionnelle et ciblée. Vous trouverez plus de détails sur la formation interne de l'Helvetia en page 7.

Le Conseil de fondation nouvellement élu sera confronté notamment aux questions suivantes:

- Comment assumons-nous notre responsabilité vis-à-vis des destinataires, et comment veillons-nous à une transparence et une information maximales concernant les changements à venir dans la prévoyance professionnelle?
- Comment maîtrisons-nous la densité réglementaire croissante?
- Comment réagissons-nous à la réforme prévue de l'assurance vieillesse en 2020? Quels paramètres devons-nous adapter?

Vous trouverez en page 6 un aperçu d'autres tâches essentielles du Conseil de fondation.

Proposition pour le nouveau Conseil de fondation
Selon le règlement électoral, art. 4.1, le Conseil de fondation paritaire est habilité à présenter des candidats aux élections pour son renouvellement. Sept des huit membres du Conseil de fondation en exercice se mettent à nouveau à disposition pour le prochain mandat. Nous sommes heureux de pouvoir présenter aux assurés une sélection équilibrée d'autres candidats issus des entreprises affiliées.

Déroulement des élections
La présente brochure contient la proposition de candidats approuvée par le Conseil de fondation en exercice ainsi que des informations spécifiques aux circonscriptions et d'autres données importantes.

D'autres candidatures pourront être déposées à partir du 18.08.2014 grâce aux données d'accès à l'outil de vote en ligne, que les commissions de prévoyance ont reçues par courrier.

Les listes électorales définitives seront consultables dans l'outil de vote en octobre 2014, et il sera possible de voter par voie électronique jusqu'au 26.10.2014 avec les données d'accès susmentionnées. Les résultats du vote devraient être publiés sur Internet en novembre 2014. Après avoir suivi une formation au printemps 2015, le nouveau Conseil de fondation paritaire siégera pour la première fois en avril 2015.

Helvetia Fondation collective pour la prévoyance du personnel

Mirjam Brucker
Présidente du Conseil de Fondation

Mode d'emploi succinct de l'outil e-voting.

Ce mode d'emploi succinct vous aidera à utiliser l'outil e-voting.

Vous trouverez également tous les documents relatifs aux élections sous http://www.fondation-helvetia.ch.

Dépôt de candidature (phase de candidature)
Si vous souhaitez vous porter candidat pour les élections au Conseil de fondation, vous pouvez déposer votre candidature sur smartelection.ch et créer votre profil individuel. Saisissez le code à six caractères que vous avez reçu avec la lettre d'accompagnement. Vous avez jusqu'au **18.09.2014** pour saisir votre candidature.

À partir de quand puis-je voter (ouverture du scrutin/phase de vote)?
Vous disposez d'une période de trois semaines, du **06.10.2014** au **27.10.2014**, pour voter. Plus aucun vote ne pourra être pris en compte après la date limite.

Comment voter?
La circonscription électorale des représentants des employés/employeurs vote ensemble. Le nom d'utilisateur et le mot de passe qui vous ont été communiqués ne peuvent être utilisés qu'une seule fois. Saisissez votre code sur la plate-forme Internet smartelection.ch. Avec ce code, vous accéderez directement à la page du vote. Pour voter, cliquez sur «voter». Avec le nom d'utilisateur et le mot de passe qui vous ont été communiqués, vous vous authentifiez comme ayant le droit de vote. Les profils des candidats présentés sur la plate-forme de vote vous aident à faire votre choix. Après avoir sélectionné les candidats de votre choix, terminez votre vote en cliquant sur «transmettre».

Publication des résultats
Le vote et le décompte des voix se font conformément au règlement électoral de la Fondation. Une fois les résultats du vote établis, tous les candidats seront informés personnellement de l'issue du scrutin.

Les candidats du Conseil de fondation.

Représentants des employés
Pour la composition paritaire du Conseil de fondation, quatre candidats des entreprises affiliées se présentent comme représentants des employés. Pour éviter d'avoir à procéder à de nouvelles élections en cas de départ d'un membre du Conseil de fondation pendant le mandat, quatre autres personnes se présentent comme candidats suppléants. Le troisième mandat va de 2015 à 2020.

Candidats du Conseil de fondation

Mirjam Brucker ▶ membre actuel
(née le 12.04.1969)
Responsable de divers secteurs financiers d'Oracle GmbH, Baden
Domiciliée à Reinach (BL)

Monika Freund ▶ membre actuel
(née le 28.08.1974)
Responsable de l'administration de la clinique Gais AG, Gais
Domiciliée à Bühler

Stefan Burkart ▶ membre actuel
(né le 31.12.1973)
Responsable Support et Processus de Feusi + Partner AG, Pfäffikon
Domicilié à Wollerau

Jörg Bläsi ▶ nouveau
(né le 02.12.1977)
Responsable de service/manager chez Fraisa SA, Bellach
Domicilié à Soleure

Candidats de substitution du Conseil de fondation

Silvia Bolinger ▶ nouvelle
(née le 13.08.1976)
Employée commerciale au service Achats chez LIST AG, Arisdorf
Domiciliée à Frenkendorf

Fred Bürki ▶ nouveau
(né le 22.07.1982)
Spécialiste finances et comptabilité chez Adelbodner Mineral- und Heilquellen AG
Domicilié à Worb

Peter Haberthür ▶ nouveau
(né le 12.08.1964)
Spécialiste finances et comptabilité à la Fondation Merian
Domicilié à Hochwald

Antonio Venerito ▶ nouveau
(né le 06.08.1968)
Responsable de la comptabilité financière de Rondo AG
Domicilié à Allschwil

Représentants des employeurs
Quatre candidats doivent également être élus pour représenter les employeurs.

Pour la composition paritaire du Conseil de fondation, quatre candidats des entreprises affiliées se présentent comme représentants des employeurs. Pour éviter d'avoir à procéder à de nouvelles élections en cas de départ d'un membre du Conseil de fondation pendant le mandat, six autres personnes se présentent comme candidats suppléants. Le troisième mandat va de 2015 à 2020.

Candidats du Conseil de fondation

Jean-Claude Diener ▶ membre actuel
(né le 27.05.1949)
Propriétaire d'Alfa Revisions- und Treuhand AG, Saint-Gall
Domicilié à Muolen

Urs Lerch ▶ membre actuel
(né le 24.11.1953)
CEO de Privera AG, Berne
Domicilié à Stettlen

Paul-Albert Nobs ▶ membre actuel
(né le 05.08.1955)
Directeur de Cremo SA, Villars-sur-Glâne
Domicilié à Corminboeuf

Fritz Zahnd ▶ membre actuel
(né le 29.01.1956)
Directeur financier de Glas Troesch Holding AG, Bützberg
Domicilié à Aeschi

Candidats de substitution du Conseil de fondation

Christian Beltrametti ▶ nouveau
(né le 09.11.1971)
General Manager (ex-CFO) de Linnea SA, Locarno
Domicilié à Carabbia

Rico Fallegger ▶ nouveau
(né le 06.06.1963)
Directeur de Miele AG, Spreitenbach
Domicilié à Zoug

Hamid-Reza Khoyi ▶ nouveau
(né le 04.01.1971)
Responsable du personnel de Hilfiger Stores AG, Lugano
Domicilié à Lugano

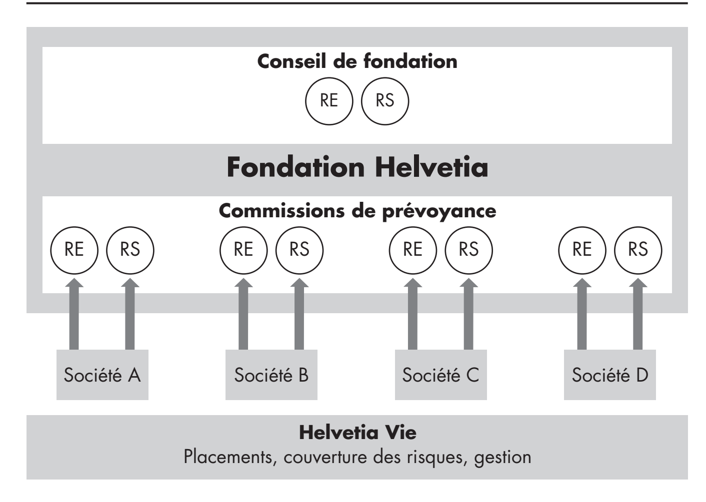
Dominique Leutwyler ▶ nouveau
(né le 05.04.1970)
CFO chez Medartis AG, Bâle
Domicilié à Ettingen

Oliviero Terrani ▶ nouveau
(né le 05.11.1971)
CEO de Fratelli Terrani SA, Sorengo
Domicilié à Sorengo

Balthasar Trümpy ▶ nouveau
(né le 23.11.1958)
Directeur de la coopérative centrale d'achat ASMMC, Zurich
Domicilié à Pfäffikon SZ

Composition et tâches des organes de la Fondation.

Composition des organes de la Fondation



Ditta	istituto di previdenza (impresa affiliata alla fondazione collettiva)
RDL	rappresentante dei datori di lavoro
RDIP	rappresentante dei dipendenti

Les tâches du Conseil de fondation sont délimitées ci-dessous par rapport à celles de la Commission de prévoyance.

Tâches du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe paritaire suprême de l'Helvetia Fondation. Il doit veiller à ce que la prévoyance professionnelle des caisses de prévoyance affiliées et de leurs destinataires soit réalisée conformément aux prescriptions légales.

Le Conseil de fondation

- représente la Fondation à l'extérieur;
- définit le plan de travail du Conseil de fondation;
- approuve le compte annuel et le présente à l'autorité de surveillance et à la fondatrice;
- décide du placement des fonds appartenant aux caisses de prévoyance;
- approuve les textes fondamentaux élaborés par la direction pour les règlements et les contrats d'affiliation;
- conclut les contrats d'assurance;
- surveille l'activité des autres organes de la Fondation et veille au respect de la volonté de la fondatrice;
- désigne la direction;
- choisit l'organe de contrôle;
- désigne les experts.

Tâches de la Commission de prévoyance

La Commission de prévoyance est l'organe paritaire suprême de chaque entreprise affiliée, appelée «caisse de prévoyance». Tandis que les tâches susmentionnées sont confiées au Conseil de fondation, chaque Commission de prévoyance est chargée de la gestion de la caisse de prévoyance concernée.

La Commission de prévoyance

- approuve le règlement de prévoyance élaboré par la Fondation;
- informe les destinataires de l'organisation, de l'activité et de la situation du patrimoine de la caisse de prévoyance;
- surveille la mise à disposition par l'employeur des documents et informations prévus dans la convention d'affiliation;
- vérifie que les cotisations sont versées dans les délais impartis;
- aide à réunir les documents requis pour la justification du droit dans un cas de prévoyance;
- communique au Conseil de fondation tout changement du bénéficiaire des prestations dès que la décision a été prise;
- aide à clarifier les droits aux prestations et à prendre la décision concernant le versement des prestations;
- décide conformément au but de la fondation de l'utilisation des capitaux libres de la caisse de prévoyance;
- décide de la réduction des prestations réglementaires en cas de droits issus des assurances collectives et des assurances sociales.

Profil requis et formation des membres du Conseil de fondation.

Exigences

- Vous êtes membre de la Commission de prévoyance de votre entreprise.
- Vous êtes intéressé par la prévoyance professionnelle et vous êtes prêt à approfondir le sujet et à suivre les formations et perfectionnements internes correspondants.
- Vous maîtrisez l'allemand. Cela est nécessaire, car les réunions se tiennent en allemand.

Temps à consacrer à la fonction

Vous devez prévoir normalement deux séances par an plus la préparation et le travail qui suit. Vient s'y ajouter la formation initiale gratuite prescrite par la loi pour les nouveaux membres du Conseil de fondation, d'une durée de deux jours environ.

Indemnités

Une indemnité forfaitaire annuelle de CHF 2'500 est versée à chacun des représentants des employés et des employeurs au Conseil de fondation.

Responsabilité

Les membres du Conseil de fondation sont responsables à titre solidaire et personnel des dommages qu'ils ont causés intentionnellement ou par négligence, et ce, dans la mesure où une violation de leur obligation de diligence ayant entraîné la survenue du dommage peut leur être imputée. Toutefois, depuis la création de l'Helvetia Fondation en 1985, un tel cas faisant intervenir la responsabilité des membres du Conseil de fondation ne s'est jamais présenté.

Formation

Selon l'art. 51 LPP, l'institution de prévoyance doit garantir la formation initiale et la formation continue des représentants des employés et des employeurs au sein de l'organe paritaire suprême de telle sorte qu'ils puissent assurer leurs tâches de direction. L'Helvetia propose gratuitement cette formation aux nouveaux membres du Conseil de fondation. La formation dure deux jours et se déroulera au premier trimestre 2015. Les conseillers et conseillères élus recevront des informations plus détaillées à ce sujet après les élections.

Dates importantes

Date	
18 septembre 2014	Date limite de dépôt des propositions de candidature
1ère quinzaine d'octobre 2014	Les électeurs disposent de trois semaines pour voter
27 octobre 2014	Date butoir → toute participation ultérieure au vote ne peut plus être prise en compte
05 novembre 2014	Communication du résultat des élections aux candidats par e-mail
13 novembre 2014	Publication du résultat des élections sur www.fondation-helvetia.ch
1er avril 2015	Début du mandat de cinq ans du nouveau Conseil de fondation paritaire

08.14

Helvetia Fondation collective
de prévoyance du personnel
stiftungsratswahlen@helvetia.ch
www.fondation-helvetia.ch

Votre assureur suisse.

helvetia